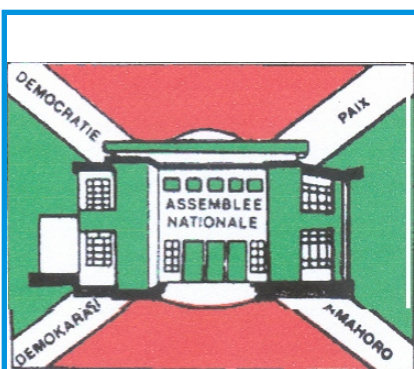




IKIYAGO

C'INAMA NSHINGAMATEKA

29 avril 2011



BIMENSUEL D'INFORMATION ET D'OPINIONS N° 28

Analyse et adoption des Projets de lois



LIRE EN PAGE 3

Célébration de la Journée Internationale de la Femme



LIRE EN PAGE 2

Initiatives sur terrain et questions orales des Honorables Députés pour faire valoir leur prérogative de contrôle de l'action gouvernementale

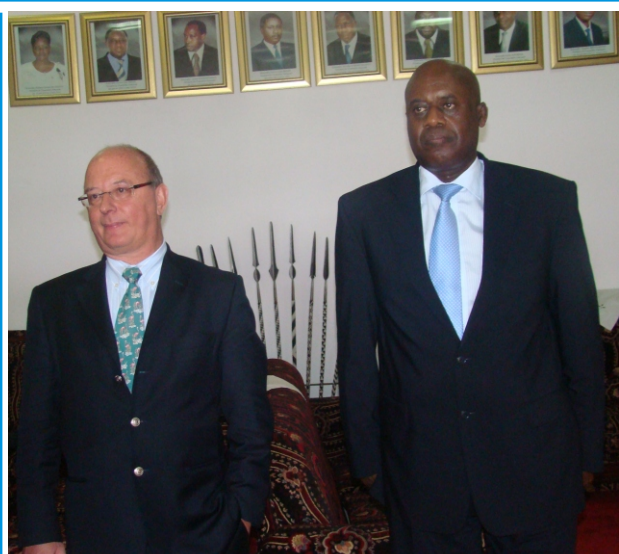


LIRE EN PAGE 3



Audiences accordées par l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale aux délégations étrangères

LIRE EN PAGE 3



Travaux de développement communautaires en commune de Nyabihanga



LIRE EN PAGE 13

Palais de KIGOBE, B.P. 120. BUJUMBURA. Tél. 22 26 70 55 - 22 26 70 33 - FAX: 22 23 36 40, Site web: www.assemblee.bi

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Célébration de la Journée Internationale de la Femme

« L'accès à l'éducation et aux facteurs de production est un impératif pour l'autonomie de la femme ».

Tel est le thème retenu cette année pour la Journée Internationale de la Femme célébrée le 8 mars chaque année.

A Gitega, les festivités ont été rehaussées par la présence du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa, élue dans cette circonscription où elle a même présidée l'Association des femmes au niveau de la province. Des femmes nombreuses vêtues en habits de fête pour la plupart s'étaient données rendez-vous au centre-ville de Gitega, au monument du Prince Louis Rwagasore où elles ont débuté une marche-manifestation qui les a conduites à l'Hôtel « Helena » où la salle prévue pour la circonstance était pleine à claquer.



Dans son discours de circonstance, la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a rassuré que le Gouvernement du Burundi ne ménage aucun effort pour la promotion de la femme. La représentativité de la femme au Parlement et au Gouvernement se fait parler d'elle au niveau régional comme au niveau international, a expliqué l'Honorable Mo-Mamo avant d'ajouter que le Gouvernement se préoccupe aussi de la femme rurale qui accouche gratuitement et qui a facilement accès aux intrants agricoles. Cette élue de la circonscription de Gitega a aussi souligné qu'il reste à sensibiliser la femme à ne pas s'exclure elle-même et surtout à envoyer les enfants à l'école, l'école qui est la voûte du développement dans cette période où l'exiguïté des terres arables se manifeste plus que jamais. Les participants à ces festivités ont suivi un exposé en rapport avec le rôle de la femme dans le développement du pays. Selon la conférencière Madame Spès Gacoreke, la femme burundaise, pour s'investir dans le développement de son pays, a besoin du savoir, de la terre arable et du

capital, choses qui lui manquent encore alors que c'est elle le pilier de l'économie du pays étant donné qu'elle assure 81% de la production.

Les différentes associations des femmes ont également pu exposer leurs réalisations à l'ancienne place du marché avant de se retrouver ensemble autour d'un verre.

D'une pierre deux coups, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale en a profité pour rendre visite à Madame Emmanueline Habonimana qui a accouché de triplet à l'Hôpital de district de Kibimba. Cette mère a reçu de la part des Honorables Députés divers cadeaux composés de vêtements pour les bébés, de la farine, du lait des enfants, des sacs de riz et de haricot, du sucre, du sel, de l'huile de palme ainsi qu'une somme d'argent. D'autres mères qui ont accouché des prématurés ont également reçu de la part de cette autorité une aide d'argent.

Christine Nahimana

Célébration de la Journée Internationale de la Femme : les femmes du Parlement se sont associées aux personnes vulnérables

Alors que cette fête a été officiellement célébrée le 8 mars de cette année, les femmes parlementaires et fonctionnaires du Parlement burundais ont fêté cette journée internationale dédiée à la femme en date du 11 mars 2011.

L'Honorable Députée Karerwa Mo-Mamo, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale et l'Honorable Sénatrice Persille Mwidogo, Premier Vice-Président du Sénat, avaient rehaussé de leur présence ces festivités qui ont débuté par des œuvres de charité à l'Hôpital Roi Khaled.

Les deux personnalités ont d'abord rendu visite à l'enfant Goretti Nyishuyimana qui a besoin d'être évacuée à l'étranger pour un traitement au niveau de sa tête qui supporte un ganglion immense. Elles ont contribué aux soins à hauteur de deux millions cinq cents francs burundais. Elles se sont ensuite dirigées vers M. Elie Simbavimbere, un jeune homme actuellement aveugle suite à une explosion d'une mine dont les éclats lui endommagèrent les yeux. Il a également bénéficié d'un même montant. Les bonnes actions, c'était également au terrain du Cotebu où les premières vice-présidentes des deux chambres du

Parlement ont remis aux vulnérables de différents quartiers de la Municipalité de Bujumbura des dons composés de sacs de vivres avant de se diriger en commune de Rohero au Centre Sainte Elisabeth des sœurs de la congrégation Bene Mukama qui héberge des personnes du troisième âge.

Les cérémonies se sont poursuivies au restaurant Eden du Lac Tanganyika où les femmes parlementaires et fonctionnaires confondues ainsi que les invités se sont retrouvées autour d'un verre. Dans son mot de circonstance, le Premier Vice-Président du Sénat s'est réjoui de voir les femmes parlementaires et fonctionnaires des deux chambres travailler de commun accord pour partager un idéal de charité. C'est signe d'unité et de bonne entente, ce qui caractérise du reste des membres d'une même famille. Certes, l'initiative a commencé par nous femmes, mais il faut élargir le cercle en y associant aussi les hommes, a conseillé l'Honorable Persille Mwidogo.

En emboitant le pas à son homologue, l'Honorable Karerwa Mo-Mamo a souhaité bonne fête à tout le monde et a remercié le Bureau du Parlement burundais via le Deuxième Vice-Président du Sénat, l'Honorable Pontien Niyongabo pour le soutien apporté aux femmes.

Se basant sur le thème de l'année selon lequel « l'accès égal à l'éducation et aux facteurs de production est un impératif pour l'autonomie de la femme », le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a exhorté les femmes de briser le mythe d'être toujours appelées ménagères. Les femmes étant pour la plupart analphabètes et agricultrices, il revient aux intellectuelles de sensibiliser les élèves de ne pas se contenter des cycles courts et de s'investir pour de longues études. Le souhait est que le taux des filles à l'université passe de 25 à 50 % surtout que les femmes constituent la majorité de la population burundaise.

L'esprit de solidarité qui a toujours caractérisé la femme burundaise les a poussées à voler au secours des nécessiteux, a expliqué le Premier Vice-Président de la Chambre basse du Parlement. L'honorable Karerwa Mo-Mamo a sensibilisé l'assemblée présente de lutter avec sa dernière énergie les violences faites à l'endroit des femmes et de les traduire ainsi les auteurs en justice.

Christine Nahimana

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Analyse et adoption des Projets de lois

- **Projet de loi portant modification de la loi n°1/14 du 27 janvier 2010 portant Réorganisation des Régimes de pensions et risques professionnelles des fonctionnaires, des magistrats et des agents de l'ordre judiciaire**

Au cours de la séance plénière du 17 mars 2011 dirigée par le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, les Honorables Députés ont procédé à l'analyse et adoption du Projet de loi portant modification de la loi n°1/14 du 27 janvier 2010 portant réorganisation des régimes de pensions et risques professionnels des fonctionnaires, des magistrats et des agents de l'ordre judiciaire.

Dans l'exposé des motifs qui a été présenté par la Ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, Madame Annonciate Sendazirasa,

elle a fait savoir que la modification de la loi du 27 janvier 2010 va être opérée en son article 4 qui était libellé comme suit :

«Les cotisations payées par l'Etat-Employeur sont proportionnelles à la masse salariale brute versée aux populations visées par la présente Loi, y compris les primes, indemnités et gratifications ». Comme elle l'a expliqué, cela a été fait dans le but de donner des prestations qui tournent autour de 60% du salaire net que percevait le travailleur avant de partir à la retraite. Mais suite aux contraintes budgétaires et le souci d'éviter les disparités dans les salaires, ces calculs ne pouvaient pas être appliqués, d'où la modification de la loi pour que les cotisations soient calculées sur les



salaires de base. De plus, le Gouvernement devait s'aligner aux institutions similaires

[Suite à la page 4](#)

Initiatives sur terrain et questions orales des Honorables Députés pour faire valoir leur prérogative de contrôle de l'action gouvernementale

- **La problématique de la mesure de redéploiement des enseignants toujours au cœur de l'Assemblée Nationale**

Rapport de la descente de la Commission en charge de l'Education dans les circonscriptions

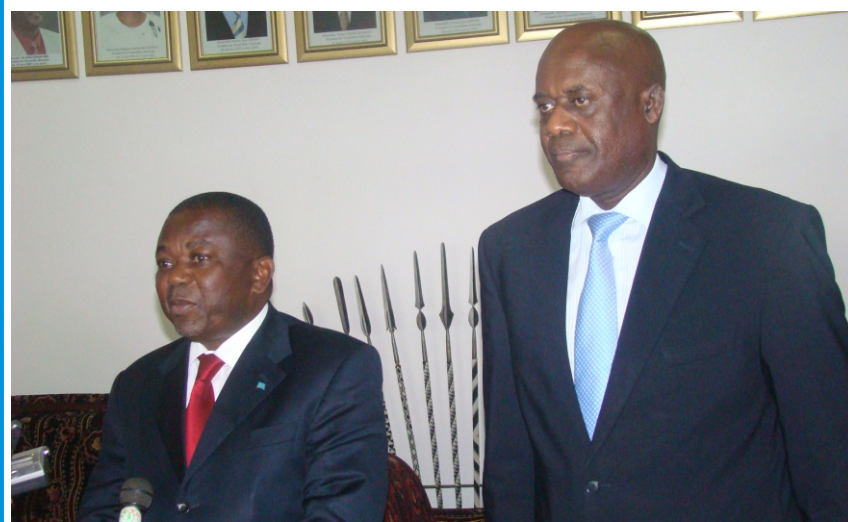
Après les questions orales adressées au Ministre ayant l'enseignement primaire et secondaire dans ses attributions autour de la mesure gouvernementale de redéploiement des enseignants, la Commission de l'Assemblée Nationale concernée par cette question a effectué des descentes dans les circonscriptions pour se rendre compte de son application.

La Commission Permanente de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et



[Suite à la page 5](#)

Audiences accordées par l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale aux délégations étrangères



- **Audience à l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo**

Vendredi 25 mars 2011, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a accordé une audience à Son Excellence l'Ambassadeur de la République démocratique du Congo au Burundi, Salomon Banamuhire Baliene.

Selon l'Ambassadeur Banamuhire Baliene, la République Démocratique du Congo apprécie à juste valeur les différentes rencontres déjà menées dans le cadre de la relance de la CEPGL, ainsi que les démarches entreprises pour la mise en place d'une force commune de maintien de la paix. Le diplomate congolais s'est réjoui

[Suite à la page 10](#)

Analyse et adoption des Projets de lois

Suite de la page 3

comme la Mutuelle de la Fonction Publique. La Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale a rassuré les Honorables Députés que ces modifications ne vont pas se heurter aux refus des pensionnés, étant donné qu'un de leurs représentants a été reçu pour être informé sur les motifs de ces changements et est rentré convaincu. De plus, Mme Annonciate Sendazirasa a fait savoir qu'un paquet entré à l'Office Nationale des Pensions et des risques Professionnelles (ONPR) a été accordé aux pensionnés ainsi qu'aux agents toujours actifs. Après ces explications, le Projet de loi portant modification de la loi n°1/14 du 27 janvier 2010 portant réorganisation des régimes de pensions et risques professionnelles des fonctionnaires, des magistrats et des agents de l'ordre judiciaire a été adopté à l'unanimité, c'est-à-dire à 97 voix sur 97.

Clarisse Biraronderwa

- Projet de loi portant Organisation Générale de l'Administration a été adopté à l'Assemblée Nationale

Les Honorables Députés se sont réunis en séance plénière du 17 mars 2011 pour analyser et adopter le Projet de loi portant Organisation Générale de l'Administration. La séance était présidée par l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, Président de l'Assemblée Nationale.

La Commission des Affaires Politiques, Administratives, des Relations Extérieures et de la Communauté Est-africaine avait été saisie au fond pour étudier à fond les tenants et les aboutissants de ce projet de loi. La Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Annonciate Sendazirasa, qui avait représenté le Gouvernement pour expliquer le fondement de ce projet de loi, a fait savoir que la revue de la loi n°1/004 du 02 mars 1994 portant Organisation Générale de l'Administration s'est faite pour répondre à deux objectifs, à savoir l'adaptation au contexte actuel des Vice-Présidences de la République et l'introduction

dans la structure administrative d'un niveau hiérarchique de Secrétariat permanent des Ministères pour harmoniser avec le Traité de la Communauté Est-Africaine. Cette nouvelle hiérarchie va jouer le rôle du mémoire du Ministère et le Secrétaire Permanent va occuper les fonctions purement techniques. Pour éviter le chevauchement des compétences entre les Secrétariats Permanents des Ministères et les Cabinets des Ministères, la notion de « Cabinet ministériel » va disparaître et être remplacé par la notion de « Coordination des Cabinets Ministériels ». Cette coordination jouera un rôle politique et protocolaire.

Après la présentation de l'exposé des motifs, des questions ont été posées par les Honorables Députés. Comme précision sur le titre de celui qui assure la coordination dans les fonctions politiques et protocolaires, la Ministre Annonciate Sendazirasa a répondu que la coordination est assurée par l'Assistant du Ministre et que son rôle sera précisé dans le décret d'application portant organisation, composition et fonctionnement de la coordination du cabinet ministériel. Aussi, cela a été une occasion pour la Ministre en question d'expliquer clairement le rôle des inspections ministérielles, la distinction entre ces inspections spécialisées et les directions générales, ainsi que le processus d'engagement des fonctionnaires et le contrôle des effectifs de la Fonction Publique. Après l'adoption des amendements, l'Assemblée Nationale a formulé des recommandations suivantes à l'endroit du Gouvernement :

- La création d'une structure de Secrétaire Exécutif Provincial avec un pool de Conseillers et leur répartir les fonctions en tenant compte de cette nouvelle structure. Ceci dans le souci de doter le Cabinet du Gouverneur de province d'une structure technique qui lui permettrait de bien élaborer des projets de développement et d'assurer un bon suivi de toutes les activités socio-économiques de sa province. Le

Gouverneur reste l'autorité par excellence avec pour mission l'orientation et la supervision du travail du Secrétaire Exécutif Provincial ;

- Instaurer un système d'identification par un numéro national, comme cela se fait ailleurs. Cela rendrait facile et efficace le contrôle du personnel.

Le projet de loi portant Organisation Générale de l'Administration a été ainsi adopté à l'unanimité par les Honorables Députés, c'est-à-dire 97 voix sur 97.

Clarisse Biraronderwa

- Projet de loi portant Création et Gestion des aires protégées au Burundi

Au cours de la séance plénière du 1er avril 2011, les Honorables Députés ont analysé et adopté à 94 voix POUR sur 94 le Projet de loi portant Création et Gestion des aires protégées au Burundi.

La mise en place d'une législation sur la création et gestion des aires protégées au Burundi est d'une importance indiscutable. D'ailleurs, les autorités du Burundi sous la Deuxième République avaient très vite compris la nécessité de création et gestion des aires protégées au Burundi : Le décret lois n°1/6 du 3 mars 1980, quoique lacunaire, consacre la création des parcs nationaux et des réserves naturelles. Le législateur a voulu corriger les faiblesses constatées dans ce décret-loi. Les objectifs poursuivies à l'époque et qui restent valables actuellement sont :

- Assurer la sauvegarde des milieux propices à la poursuite du déroulement de l'évolution biologique ;

- Assurer la préservation de la biodiversité pour la protection des ressources génétiques indispensables notamment à l'amélioration de plantes cultivées et pour l'obtention des plantes médicinales ;

- Assurer le maintien des fonctions régulatrices du climat, la régulation des régimes

Suite à la page 5

Analyse et adoption des Projets de lois

Suite de la page 4

hydrographiques et la régulation des populations des ravageurs ;

- Poursuivre les recherches sur l'environnement naturel en vue de fournir des prescriptions pour le développement rural intégré ;

- Assurer la protection des bassins versants, en particulier contre l'érosion et la sédimentation ;

- Contribuer à la protection et à la conservation de la faune sauvage ;

- Offrir un potentiel pour les activités récréatives ;

- Se conformer aux engagements du pays à l'échelle internationale en matière de la protection des ressources naturelles et de leurs habitats;

- Promouvoir l'utilisation des ressources naturelles pour la population actuelle et future.

Diverses questions ont été posées notamment celle en rapport avec les hippopotames qui ravagent les cultures plantées sur des lisières des aires protégées ou font des victimes le long du lac Tanganyika. Les propriétaires ne savent pas à quel point se vouer parce qu'il est interdit de tuer ces animaux. Le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a répondu que dans le cas où ces animaux dépassent cette zone tampon (1000 m au-delà de l'aire protégée), c'est le gouvernement qui est responsable de ces dommages causés. Malheureusement, la population s'est appropriée des zones tampons où les animaux prennent du soleil et, de ce fait, ces bêtes endommagent ces champs. Il est alors mieux de retourner aux anciennes frontières des zones tampon de ces aires protégées.

Concernant l'hippopotame qui a déjà fait des victimes le long du lac Tanganyika sur le tronçon Rutunga-Magara, le Ministre Jean-Marie Nibirantiza a déploré que cette brute ait fait des victimes. Il a ajouté que le problème est causé par les constructions qui sont faites le long du lac à moins d'une dizaine de mètres de l'eau. L'animal se sent alors menacé.

A la question en rapport avec une prochaine disparition de l'espèce endémique du faux palmier à cause de l'extension quotidienne du cimetière de Mpanda dans la province de Bubanza, le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a rétorqué que le cimetière ne menace pas les arbres endémiques car la tombe est creusée à quelques mètres du tronc du faux palmier.

Egide Kwizera

Initiatives sur terrain et questions orales des Honorables Députés pour faire valoir leur prérogative de contrôle de l'action gouvernementale

Suite de la page 3

Loisirs, de la Culture et de la Communication a donc procédé le 23 mars 2011 à la présentation de deux rapports : l'une avait pour objectif d'«évaluer la situation qui prévalait dans les écoles primaires et secondaires, deux mois après la rentrée scolaire 2010-2011 en vue d'une meilleure orientation de l'éducation » et l'autre concernait « l'évaluation de la mise en application de la mesure de redéploiement des enseignants ». La première qui s'est effectuée du 30 novembre au 2 décembre 2010 a été faite dans quatre provinces pilotes, à savoir les provinces de Cibitoke pour la région ouest, Karusi au centre du pays, Bururi au sud et Kirundo au Nord du Burundi. La seconde a eu lieu au cours de la première quinzaine du mois de mars 2011.

Dans le rapport présenté à la plénière sur l'« évaluation de la situation qui prévalait dans les écoles primaires et secondaires, deux mois après la rentrée scolaire 2010-2011 en vue d'une meilleure orientation de l'éducation», les Honorables Députés y ont mentionné des contraintes majeures auxquelles fait face le secteur de l'éducation. C'est ainsi qu'ils ont rédigé des recommandations adressées au gouvernement, aux collectivités locales et responsables éducatifs, à l'instance judiciaire, aux partenaires éducatifs et aux enseignants du primaire et du secondaire. Concernant la descente en rapport avec l'évaluation de la mise en application de la mesure de redéploiement des enseignants, les Honorables Députés ont constaté sur terrain que le redéploiement s'est dans l'ensemble très bien déroulé. Même les enseignants redéployés trouvent que cette mesure est une bonne chose car elle permet en effet de servir toutes les écoles avec équité et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Quoi que des contestations face à cette mesure n'aient pas manquées, celles-ci se sont manifestées dans les directions scolaires où les responsables n'ont pas voulu coopérer avec les enseignants. La mesure de redéploiement a été aussi une réponse pour certaines directions scolaires qui étaient en état de besoin du personnel enseignant. Les classes qui n'avaient pas d'enseignants ont été servies, ce qui allège aujourd'hui le travail des directeurs qui étaient appelés à jouer le rôle de suppléant le cas échéant.

Dans certaines provinces, le redéploiement a réussi à plus de 90%. C'est le cas des provinces de Muramvya, de Kirundo, de Cibitoke et de Muyinga. Pour des erreurs qui ont été constatées sur terrain et qui nécessitent des éclaircissements du Ministre ayant l'enseignement primaire et secondaire dans ses attributions, les Honorables Députés ont estimé qu'il faut rédiger des questions à lui soumettre, quitte à leur fournir des réponses lors de la séance des questions orales dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale.

Egide Kwizera

Suite à la page 6

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Initiatives sur terrain et questions orales des Honorables Députés pour faire valoir leur prérogative de contrôle de l'action gouvernementale

Suite de la page 5

- Trois ministres convoquées pour répondre conjointement aux questions des Honorables Députés

Trois membres du Gouvernement concernés par l'entrée effective du Burundi à l'East African Community, à savoir la Ministre à la Présidence chargée des Affaires de la Communauté Est-Africaine (sur la photo à droite), celle en charge des Finances (sur la photo au milieu) et la Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme (sur la photo à gauche), ont répondu à la séance du 18 mars 2011 réservée aux questions orales des Honorables Députés. Les avantages résultant de l'adhésion du Burundi au sein de la Communauté Est-Africaine depuis 2007 étaient à l'ordre du jour et le Gouvernement du Burundi entend continuer à travailler dans le cadre de l'aboutissement des quatre piliers que s'est fixés l'East African Community que sont : l'union douanière, le marché commun, l'union monétaire et la fédération politique.

Plusieurs raisons ont milité en faveur de l'adhésion du pays dans cette organisation pour en tirer des avantages. C'est ainsi que Madame Hafsa Mossi, la Ministre à la Présidence chargée des Affaires de la Communauté Est-Africaine, s'est exprimée devant les députés lors des questions orales adressées aux membres du Gouvernement.

Ces questions posées par les Honorables Députés étaient en rapport avec :

- les avantages que tire le Burundi de son adhésion dans la Communauté Est Africaine ;
- les problèmes liés à la montée des prix dès l'avènement de l'OBR qui, selon les commerçants, aurait revu à la hausse les taxes ;
- les problèmes liés au fonctionnement de l'OBR ;
- les exportations du Burundi vers les pays de la Communauté ;
- Le sort des anciens travailleurs qui n'ont pas

été retenus par l'OBR, etc.

Dans le domaine de l'emploi, des Burundais ont eu des postes de responsabilités dans cette Communauté qui n'auraient pas été occupées par ceux-ci n'eût été l'adhésion de leur pays dans cette organisation. Douze Burundais en effet occupent des postes de haut rang dans cette Organisation, neuf parlementaires siègent dans l'Assemblée Législative de la Communauté de l'Afrique de l'Est et deux fonctionnaires font partie du staff de cette Assemblée Législative de l'EAC.

Dans le domaine commercial, il a fallu que le Burundi adhère dans la Communauté pour faciliter l'acheminement des marchandises et lutter contre l'enclavement géographique du pays. De plus avec les lois sur l'Union douanière, des produits originaires de la communauté ne paient pas des taxes ; aussi, les matières premières et les biens d'équipement ne paient pas des taxes. Les camions de 20 tonnes et plus ne paient pas de taxes pour l'année fiscale de 2010 qui commence au mois de juillet et se termine au mois de juin 2011. Il y a eu aussi des facilités pour les investisseurs. Pour le transport des personnes, les frais de visas d'entrée ont été supprimés. Le corridor Nord via Mombassa sera réhabilité pour que les camions de transport de marchandises qui empruntent ce corridor puissent augmenter leur tonnage passant de 48 tonnes à 56 et les ports de Kigoma et de Bujumbura seront étendus pour qu'ils puissent recevoir des bateaux en eau profonde et de ce fait, faciliter l'acheminement des marchandises.

La Ministre des Finances, Madame Clotilde Nizigama a, au cours de son intervention, expliqué que les fonctionnaires du Ministère des Finances qui n'ont pas été retenus par l'Office Burundais des Recettes comprennent la catégorie des sous-contrats qui ont vu leurs contrats résiliés conformément à la loi, l'autre catégorie concerne les fonctionnaires qui ont préféré se rendre en retraite anticipée. La

deuxième catégorie, celle des sous-statuts, a été mise à la disposition de la fonction publique. Quant à la prise en compte des équilibres ethniques au lieu de la méritocratie alors que ce ne sont pas des postes politiques dans les recrutements des fonctionnaires de l'OBR, Madame Clotilde Nizigama a répondu que ce critère a été pris en compte lorsque les points obtenus lors des tests de sélection étaient serrés. Dans ce cas pour préserver l'équilibre ethnique dans les services publics le critère ethnique a été pris en compte. Par ailleurs, le Sénat dans ses missions exerce des contrôles dans les services publics pour se rendre compte si cet équilibre est respecté.

En ce qui concerne les taxes qui auraient été revues à la hausse avec l'avènement de l'OBR, Madame Clotilde Nizigama a fait un démenti formel à cela, affirmant que ceux qui font circuler cette fausse information sont ceux qui ne payaient pas ces taxes comme prévu par la loi auparavant. De plus, elle dit que les taxes sont du domaine des finances et sont par conséquent fixées par une loi qui passe pour analyse et adoption au Parlement comme c'est mentionné noir sur blanc dans la loi fondamentale du Burundi. En vue de faciliter les affaires pour les petits commerçants, notamment les mamans commerçantes qui importent certains produits de la RDC, il a été convenu que les services de l'OBR vont voir comment afficher le montant des taxes à payer pour chaque genre de produit importé. Pour réduire les remous des commerçants concernant les mesures prises par l'OBR, des cadres d'explication de ces mesures vont être renforcés.

Concernant la question en rapport avec les produits exportés vers les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme, Madame Victoire Ndikumana a fait savoir que la grande majorité des recettes en devises sont constitués par le café, le thé et le coton. Malheureusement, ces produits sont

Suite à la page 7

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Initiatives sur terrain et questions orales des Honorables Députés pour faire valoir leur prérogative de contrôle de l'action gouvernementale

Suite de la page 6

exportés vers les pays extérieurs de la Communauté. Les exportations vers les pays membres de l'EAC sont constituées essentiellement par les produits Brarudi, l'huile de palme, les produits cosmétiques, les savons de lessive et de toilette, l'eau, les planches et les peaux. Madame Victoire Ndikumana a rassuré les Honorables Députés que ces produits sont bien appréciés par les consommateurs. Ces produits exportés ont une valeur de 13.801.971 \$ avec un tonnage de 4.430 tonnes. Concernant le carburant qui ne passe pas par le lac Tanganyika alors que c'est le corridor le moins cher, Madame Victoire Ndikumana a dit que cela est dû à une pénurie de wagons pouvant transporter le carburant par le biais des trains jusqu'à Kigoma puis en bateau via le lac Tanganyika. En raison de ces pénuries répétitives des wagons sur le port de Dar-Es-Salaam, le carburant est transporté par ces camions remorques par la voie terrestre.

Notons que ces questions orales ont été rédigées après que les membres de la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation présidée par l'Honorable Bénigne Rurahinda aient effectué des descentes sur terrain en dates des 08 au 09 novembre 2010 sur les postes frontaliers de Gasenye en province de Kirundo, Kobero à Muyinga, Ruhwa à Cibitoke, Rumonge en province de Bururi, Kanyaru-Haut à Ngozi.

Egide Kwizera

- Au Ministre ayant la Sécurité Publique dans ses attributions

La problématique de la délivrance des documents de voyage au cœur des débats

Ces questions qui ont été formulées par l'Honorable Karenga Ramadhan étaient l'objet de la séance plénière de ce jeudi 31 mars 2011, séance présidée par le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma. Le représentant du peuple élu dans la circonscription de Bururi voulait savoir

les raisons majeures qui sont à l'origine de la montée, de façon exponentielle, du prix des papiers de voyage dont le passeport et le laissez-passer. Cette ordonnance a-t-elle été discutée au Conseil des Ministres, quels sont les lois ou les articles de la Constitution sur lesquels s'appuie cette ordonnance, a-t-il encore interrogé. Le Ministre de la Sécurité Publique a rappelé que le Burundi est membre de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale qui régule l'octroi des papiers de voyage.

Dans le souci de contrer le terrorisme et le copiage, cet organisme a pris la décision DOC9303 selon laquelle tous les pays membres doivent utiliser le passeport biométrique. Cette décision de 2007 devrait entrer en vigueur en avril 2010. Le Burundi, à l'instar d'autres pays sans ressources financières suffisantes, a dû négocier le report de ce délai. Le projet de changement du passeport numérique en passeport biométrique a été initié au Burundi en 2009 pour être effectif en 2011. Comme ce passeport biométrique exige beaucoup de techniques non connues au pays, il est normal qu'il coûte cher.

A propos des lois qui ont servi d'appui à cette ordonnance ministérielle, le Commissaire de Police Principal Alain-Guillaume Bunyoni a précisé qu'elle émane du Conseil des Ministres. La loi disposant de la mise sur pied du Ministère de la Sécurité Publique est issue de la Constitution de la République du Burundi qui stipule que la Direction Générale de la Police a sous son contrôle le service de l'Immigration. Le décret présidentiel n°100/26 du 30 janvier 1996 qui stipule que les papiers de voyage sont délivrés par la Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers est lui-même issu de la Constitution. De même, le décret présidentiel n°107 du 20 mars 1989 stipule entre autres que le service de la PAFE contrôle l'octroi et les prix de ces papiers de voyage.

Les explications de ce représentant du Gouvernement ont convaincu les Honorables

Députés, mais ont quand même demandé que le délai de validité de ces documents de voyage soit prolongé et que le service de la PAFE soit décentralisé. Le Ministre de la Sécurité Publique a promis de transmettre ces préoccupations.

Par contre, d'autres Députés étaient surpris du prix du passeport qu'ils jugent exorbitant au Burundi comparativement aux pays dits développés. Ils ont émis le souhait de voir le Gouvernement subventionner les taxes. Selon le Commissaire de Police Principal Alain Guillaume Bunyoni, le passeport dans ces pays ne coûte pas cher puisque ils ont les moyens techniques et financiers pour fabriquer eux-mêmes ces documents. Quant au sujet des subventions, il a été clair. La question n'est pas de son ressort.

Pour ceux qui croyaient que la mesure de revoir à la hausse le prix de ces documents de voyage avait été rejetée au cours de la législature passée, le Ministre de la Sécurité Publique a répondu par la négative. La mesure n'a jamais été rejetée, a-t-il clamé. Seulement, le Gouvernement analysait entre temps les modalités de sa mise en pratique. La preuve, a-t-il renchéri, c'est que les taxes prélevées sur ces documents ont été portées au budget de l'Etat pour l'exercice 2011. D'autres Députés ont conseillé une culture favorable au changement, l'essentiel étant d'analyser que le changement rime avec le respect de la loi et l'intérêt du petit peuple.

D'aucuns ont tranquilisé. Le prix du passeport va diminuer au fil des jours. Et de recommander à ce membre du Gouvernement de passer à la vitesse supérieure dans ce processus avant que les autres documents ne passent à la phase biométrique comme la carte d'identité, la carte d'étudiant et la carte de fonctionnaire.

Avant de lever la séance, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que ce dossier n'était pas terminé. Il a recommandé à la Commission ayant en charge la Bonne Gouvernance de suivre de près le dossier dans

Suite à la page 8

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Initiatives sur terrain et questions orales des Honorables Députés pour faire valoir leur prérogative de contrôle de l'action gouvernementale

Suite de la page 7

le but de revoir à baisse le prix de ces documents et ce, dans les meilleurs délais.

Christine Nahimana

- A la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

La Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Madame Marie Ancilla Ntakaburimvo, était le 8 avril 2011 à l'Assemblée Nationale pour répondre aux questions des Honorables Députés et qui s'inscrivaient dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale.

Les Honorables Députés voulaient être éclairés sur une certaine opinion selon laquelle la justice burundaise ne serait pas indépendante. Cette opinion serait fondée sur :

- la façon dont est organisé le Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- les Magistrats des Tribunaux de Résidence qui reçoivent du matériel de bureau par les autorités communales ;
- les magistrats qui ont vu leur nombre s'accroître dans les cours et tribunaux alors que le rendement n'a pas suivi ;
- les stratégies envisagées par le Ministère de la Justice pour que les jugements rendus soient exécutés dans des délais raisonnables ;
- les problèmes de corruption au sein de la magistrature ;
- le manque d'encouragement pour les avocats du gouvernement au moment où celui-ci perd chaque fois les procès qui l'opposent aux privés ;
- les magistrats et procureurs de la Cour Anti-corruption qui ont des avantages salariaux les plus élevés par rapport à d'autres surtout ceux de la Cour Suprême alors que celle-ci rend le jugement au deuxième degré pour des justiciables qui n'ont pas été satisfaits par les jugements rendus par la Cour anti-corruption.

Dans sa réponse en rapport avec le manque d'indépendance de la magistrature en partant sur l'organisation du Conseil Supérieur de la

Magistrature, Mme Ancilla Ntakaburimvo a répondu que chaque texte normatif et à plus forte raison celui régissant l'organisation du Conseil National de la Magistrature est édicté en suivant la culture, le mode de vie d'une société, etc. Cette question a déjà été soumise par le syndicat des magistrats à leurs autorités de tutelle du ministère. Cependant, pour qu'il y ait changement de ces textes, il faudra que les différents intervenants s'assoient ensemble pour discuter tous les contours du problème.

Concernant le matériel de bureau qui est fourni aux tribunaux de résidence par les administrateurs, la Ministre de la Justice a répondu que dans certaines communes, il n'y a pas de faille dans la collaboration entre les autorités communales et les tribunaux de résidence. Pour harmoniser la gestion de cette question dans tout le pays et de façon efficiente, tout l'argent est versé sur le compte unique du trésor public, ainsi la question de l'argent perçu par les tribunaux de résidence puis déposé sur les comptes de la commune ne pose plus de problème.

A la question en rapport avec l'augmentation du nombre des magistrats qui n'a pas vu le rendement dans ce secteur s'accroître au même rythme, la Ministre Ancilla Ntakaburimvo a dit que des séances de sensibilisations sont organisées à l'intention des magistrats et des procureurs pour améliorer la situation. En effet, dans les conditions normales, chaque magistrat doit avoir clôturé par mois six dossiers (6 dossiers) et un procureur quinze dossiers (15 dossiers). Dans le cas contraire, les primes de rendement sont retirées sur leurs salaires mensuels. Le Ministère a aussi arrêté des mesures et des descentes sur terrain des inspecteurs des parquets et tribunaux sont effectués pour voir la réalité sur terrain.

Le Ministère reconnaît également que l'exécution des jugements rendus ne se fait pas dans des délais raisonnables. Ce problème se pose par manque de moyens de déplacement

dans les parquets et les tribunaux car le budget est faible, 800.000 Fbu/an alors qu'une panne survenue peut provoquer la consommation de ce crédit au cours d'une seule réparation. Avec le problème de réduction du parc automobile du gouvernement, le problème se pose avec acuité. Heureusement, l'ONG Gutwara Neza a octroyé des motos pour les tribunaux de résidence, ce qui permettra d'améliorer la qualité des prestations.

A la question de savoir à quand se tiendra les états généraux de la magistrature, la Ministre Ancilla Ntakaburimvo a reconnu cette activité est nécessaire. Ce serait d'ailleurs une occasion de passer en revue toutes les difficultés rencontrées au quotidien par les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. A l'heure qu'il est, ce sont les moyens financiers qui retardent la programmation de ces échanges.

Concernant les problèmes de salaires et les différentes disparités qui s'observent selon les cours dans lesquelles les magistrats exercent, la ministre en question a dit que ces questions seront résolues lors de l'harmonisation des salaires dont le projet est au stade avancé. En ce qui est du constat amer en rapport avec les pertes des procès chaque fois que le gouvernement est engagé juridiquement dans un litige qui l'oppose à des particuliers, la Ministre de la Justice a répondu que les avocats du Gouvernement éprouvent des problèmes de collaboration avec le ministère accusé dans les procès. Parfois, a dit la ministre de la Justice et Garde des Sceaux, il y a de la négligence ou ignorance des procédures dans les services publics où est né un litige. Mme Ntakaburimvo a dit qu'elle a déjà proposé au Conseil des Ministres que chaque ministère puisse rendre disponible un cadre qui coopèrera avec l'avocat du gouvernement concerné pour lui fournir des éléments de défense chaque fois qu'il y a un litige qui oppose quelque ministère avec un privé.

Quant au problème de corruption dans le

Suite à la page 9

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Initiatives sur terrain et questions orales des Honorables Députés pour faire valoir leur prérogative de contrôle de l'action gouvernementale

Suite de la page 8

secteur de la justice, des stratégies sont en cours d'élaboration pour éradiquer ce mal de corruption dans ce secteur. Ce sont notamment la mise en place des boîtes à suggestion. Néanmoins, les informations recueillies dans ces boîtes sont à traiter avec réserve car ces informations livrées ne sont pas toujours vraies. L'autre technique sera d'encourager la dénonciation et de le faire en toute discrétion. Ces informations pourront être prises comme des outils de travail et ainsi suivre de près les magistrats dénoncés.

Egide Kwizera

- A la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida

« Les malades du Sida resteront toujours à la charge de l'Etat ».

C'est l'une des confirmations faites par la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Dr Sabine Ntakirutimana, lors de la séance des questions orales du 13 avril 2011 lui adressée par la Commission des Affaires Sociales et de la Lutte contre le Sida en rapport aux questions relatives aux problèmes qui se remarquent dans le domaine de la lutte contre le Sida. L'une des questions était liée à des cris lancés par les associations de lutte contre le Sida en rapport avec le manque de financement causé par le fait que le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et la Malaria de la Banque mondiale se serait désengagé. La conséquence est que les malades ne sont plus pris en charge par ces associations ou par les hôpitaux publics.

La Ministre ayant la Lutte contre le Sida dans ses attributions a fait savoir que depuis l'an 2004, les associations de lutte contre le Sida et le gouvernement reçoivent, via le SEP/CNLS, des financements du Fonds Mondial sous le projet PRODIS, pour que les hôpitaux publics puissent

soigner gratuitement les malades du VIH/SIDA. Les associations reçoivent aussi cette aide du Fonds Mondial afin qu'elles puissent fonctionner. Le projet PRODIS a clôturé ses activités au mois de novembre et devait être remplacé par le projet PRIDE. Ce dernier, jusqu'à nos jours, n'a pas encore reçu les financements prévus pour commencer ses activités.

La ministre Sabine Ntakirutimana a tout de même tranquilisé que des médicaments suffisants pour soigner les malades sont disponibles et le gouvernement veillera pour qu'il n'y ait pas de rupture de stocks. Le problème qui s'est posé est que ces associations n'ont plus les moyens de fonctionnement, ni pour payer leurs salariés ou louer les maisons où elles travaillent. Pour résoudre cette question, la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a fait savoir qu'une réunion avec les associations qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre le Sida a été organisée à Gitega au mois de décembre 2010, où une demande de réallocation sur le projet PRIDE a été décidée. Ainsi les techniciens ont travaillé sur le projet de demande de réallocation budgétaire et au mois de mai 2011, le projet a été envoyé au Fonds Mondial et la réponse est toujours attendue. Et la Ministre Honorable Sabine Ntakirutimana de faire savoir qu'elle reste en contact permanent avec le Fonds Mondial pour suivre de près l'évolution de ce dossier.

La Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a aussi révélé que dans le budget de l'Etat, il a été prévu trois lignes budgétaires pour la lutte contre ce fléau. Ainsi, son ministère travaille avec le ministère des Finances pour voir comment débloquer ces fonds sans violer la loi afin que les associations les utilisent. Quant à la question des hôpitaux publics qui, depuis le mois de janvier 2011, refusent de prendre en

charge les malades du Sida arguant que les fonds y relatifs ne sont plus remboursés par le Ministère, l'Honorable Docteur Sabine Ntakirutimana a dit que les hôpitaux ont été priés de continuer à recevoir les malades en attendant que les financements soient débloqués. Elle a rassuré que le Gouvernement reste engagé dans la lutte contre le Sida et que les malades resteront toujours à la charge de l'Etat.

La Ministre en question a également fait savoir qu'il y a une collaboration très étroite entre la société civile et le Gouvernement. Les associations travaillent en se basant sur le plan stratégique national de lutte contre le Sida et œuvrent dans les domaines qui y sont prévus comme la prévention, donner les soins aux malades, le dépistage ainsi que le renforcement des capacités des agents de santé communautaire. Ces associations choisissent elles-mêmes les provinces où elles vont travailler, contrairement aux ONG qui sont dispatchées par le Ministère sur le territoire national. A la question de la mésentente entre ces associations, la Ministre reconnaît qu'elle est liée à l'usage des fonds qui leurs sont alloués. Elle a ajouté que cette question est suivie de très près au niveau du Ministère afin de trouver une solution qui rassure tout le monde, mais aussi que ces associations puissent assurer une transparence totale dans leur fonctionnement.

A la fin de ces échanges, les Honorables Députés ont émis la recommandation à ce Ministère d'organiser dans les meilleurs délais les états généraux de la Santé et de la Lutte contre le Sida pour recueillir les avis sur l'orientation de la politique nationale de lutte contre le Sida et les actions à mener pour assurer la pérennisation du SEP/CNLS.

Clarisse Biraronderwa

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Audiences accordées par l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale aux délégations étrangères

Suite de la page 3

que la situation soit généralement apaisée dans son pays et que dans les semaines passées, 450 éléments d'une milice se sont rendus et ont intégré la force nationale.

Dans le cadre de la coopération entre le Burundi et la République Démocratique du Congo, les deux personnalités se sont félicitées de ce que les chefs de sécurité des 3 pays de la CEPGL se rencontrent régulièrement pour contenir ensemble les mouvements des rébellions qui pullulent en R.D.Congo. Il en est de même des ministres en charge de l'enseignement supérieur et universitaire et les recteurs d'universités des trois pays qui se rencontrent régulièrement pour se renforcer mutuellement. Le moment est donc à privilégier l'aspect de la coopération économique surtout que Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi a, au cours de sa visite d'Etat en RDC, invité les hommes d'affaires congolais à venir investir au Burundi surtout dans le cadre des infrastructures.

Sur le plan politique, l'Ambassadeur Salomon Baliene a informé son hôte que 2011 est une année électorale avec la tenue des élections présidentielles et législatives en novembre. Dans ce chapitre, la République démocratique du Congo est très reconnaissante envers le gouvernement burundais pour l'accueil et l'hospitalité manifestés aux ressortissants congolais parmi lesquels des réfugiés, mais aussi pour avoir, en 2006, aidé les Congolais à franchir la frontière pour aller voter chez eux.

En dehors de la rencontre imminente entre les Chefs d'Etats burundais et congolais, le souhait de la R.D.Congo est donc que les parlementaires burundais puissent aller visiter leurs homologues congolais pour renforcer davantage les relations légendaires existantes entre les deux pays. En plus qu'elle

observe ce qui se passe dans les pays voisins, la R.D.Congo suit également avec un grand intérêt l'évolution positive enregistrée au sein de l'East African Community en vue d'une requête d'adhésion, de confier l'Ambassadeur Salomon Baliene avant de préciser que même un ambassadeur de ce pays est déjà accrédité auprès de cette Communauté.

Revenant sur la relance de la CEPGL, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma est d'accord que les Parlements puissent être des instruments de rapprochement entre les 3 peuples et que les réunions interparlementaires régulières donnent des résultats probants en matière de renforcement de la paix et de la sécurité. A travers la CEPGL, l'on peut jouer le rôle de liens entre l'Afrique orientale et l'Afrique centrale et occidentale, de reconnaître les deux interlocuteurs. Les initiatives qui avaient été prises à travers l'IRAZ, la BDGL et l'EGL sont restées et il y a donc moyen d'intégrer les projets d'intérêt commun à tous les trois pays membres.

En sa qualité de Député et Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a émis le souhait que la dimension parlementaire au sein de la CEPGL soit reconnue par les Chefs d'Etats pour faire de cette Communauté celle des peuples au lieu qu'elle soit étiquetée de communauté des Chefs d'Etats. Il a aussi apprécié que la RDC puisse vivre en paix et a reconnu les efforts en train d'être menés dans la reconstruction de ce pays.

Concernant les dernières élections au Burundi, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que le Parlement actuel est aussi engagé dans une phase d'ouverture à toutes les couches socio-politiques et s'attèle à réviser la loi sur les

partis politiques et définir le statut de l'opposition. A propos de cette ouverture du Parlement notamment aux partis extra-parlementaires, ceux-ci ont été consultés pour donner leur contribution dans le projet de loi portant mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Au niveau de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a fait savoir que l'on essaie de s'inscrire dans le sens du respect des libertés politiques et la liberté d'expression.

Sur le plan économique, le cheval de bataille de toutes les institutions de la République est la lutte contre la corruption qui gangrène la vie socio-économique du pays. Cette illustre personnalité estime que le mérite du Gouvernement actuel est d'avoir osé en parler. Les deux personnalités ont reconnu les efforts en cours pour le renforcement de la sécurité dans les deux pays et ont souhaité que les élections en R.D.Congo se passent dans de meilleures conditions pour qu'enfin, ce pays puisse avoir la place qu'il mérite dans le concert des pays voisins.

Tharcisse Manirakiza

- Audience à l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi

Jeudi le 24 mars 2011, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience l'Ambassadeur Pamela Slutz, Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique au Burundi.

D'entrée de jeu, l'Ambassadeur Pamela Slutz s'est excusée auprès de son hôte pour sa visite tardive parce qu'elle a dû retourner à Washington pour participer à une rencontre convoquée par la Secrétaire d'Etat américaine à la Coopération à l'intention de tous les ambassadeurs étasuniens accrédités

Suite à la page 11

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Audiences accordées par l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale aux délégations étrangères

Suite de la page 10

à l'étranger en vue de discuter de la situation financière des Etats-Unis d'Amérique suite à la crise budgétaire que connaît ce pays. Dans cette grand-messe diplomatique, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi a remarqué que le Conseiller principal du Président Barack Obama pour l'Afrique est une ancienne ambassadrice de son pays au Burundi jusqu'en 2002, une situation que le Burundi peut exploiter à juste valeur. En ce qui concerne les liens de coopération entre les deux pays, la diplomate américaine a rassuré que les démarches sont en train d'être menées pour débloquer l'aide promise au Burundi. A propos de la situation prévalant dans le pays, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir à son interlocuteur que malgré le ralentissement aux premiers jours de la Législature dû au renouvellement presque complet des Honorables Députés et où 7 Présidents de commissions sur les 8 sont des nouveaux, les travaux parlementaires avancent à un rythme satisfaisant.

Concernant la mission des députés de vote de lois, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi s'est déclarée pour le moment plus intéressée par le Projet de loi portant Révision du Code foncier, ainsi que la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. A propos du projet de loi portant Révision du Code foncier, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma reconnaît que c'est un instrument juridique très indispensable pour le pays et de regretter que le projet en question est arrivé à l'Assemblée Nationale au moment où l'on s'approchait de la période électorale, raison du report de son étude pour aujourd'hui. Il a donc rassuré son

interlocuteur qu'avec cette législature, ce Code serait rapidement analysé en plénière n'eût été le changement à la tête de la Commission de la Justice. Des consultations à l'extérieur du Parlement (partis extra-parlementaires, société civile, confessions religieuses) sont menées pour requérir l'assentiment de tous ceux qui ont à contribuer.

En ce qui concerne la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a informé son hôte que les candidatures pour les postes de commissaires sont déjà lancées et le processus de sélection en cours. Jusqu'à la date du 21 mars 2011 convenue comme date butoir avant la prolongation d'une semaine, les candidatures étaient évaluées à plus de 150. L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a donc rassuré son interlocuteur que toutes les sensibilités politiques présentes à l'Assemblée Nationale sont bien représentées dans la commission ad hoc de sélection. La commission est donc responsabilisée pour choisir des personnalités qui constitueront une CNIDH crédible et qui fait honneur au pays et ses partenaires. L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a tranquilisé que la commission va mener une enquête sur leur compétence, leur moralité et leur engagement à servir autant que faire se peut avant de présenter les noms en plénière.

Les deux personnalités ont aussi échangé sur le projet de loi portant révision de la loi sur les partis politiques, ainsi que le projet de loi portant Statut de l'Opposition (partis extra-parlementaires). Concernant le financement des partis politiques, il n'est pas aisé de financer tous les 43 partis reconnus

officiellement, se sont accordés les deux interlocuteurs. Et qui dit opposition veut dire reconnaître la possibilité d'alternative et l'existence d'un chef de file. Mais constitutionnellement, l'on ne peut pas être au gouvernement et se réclamer de l'opposition, de préciser l'Honorable Pie Ntavyohanyuma. A propos de la situation politique qui prévaut dans le pays, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a donc invité l'Ambassadeur Pamela Slutz à approcher les politiciens qui ont fui le pays, les encourager à revenir sur le terrain politique au lieu de continuer à faire croire qu'il y a eu de fraudes électorales.

Après avoir remercié la diplomate américaine au Burundi pour cette visite à l'Assemblée Nationale, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi a encouragé les autorités burundaises à aller toujours de l'avant dans le processus de consolidation de la paix et de la bonne gouvernance.

Tharcisse Manirakiza

- Au Chef de Délégation de l'Union Européenne au Burundi

Vendredi 25 mars 2011, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience l'Ambassadeur Stéphane De Loecker, Chef de délégation de l'Union Européenne au Burundi.

L'Honorable Pie Ntavyohanyuma a informé son hôte que l'Assemblée Nationale est en pleine session et en train d'étudier un certain nombre de projets de lois. L'Assemblée Nationale a pris l'option de s'ouvrir aux partis extra-parlementaires et la société civile, a confié l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale. Spécifiquement, il a cité la contribution de la Ligue Iteka de la société

Suite à la page 12

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Audiences accordées par l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale aux délégations étrangères

Suite de la page 10

civile pour l'adoption du document de Vision Burundi 2025 et le projet de mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Il s'est donc engagé de le faire de la même manière pour la révision du Code foncier et l'étude de la loi sur les partis politiques en vue de requérir les avis de toutes les sensibilités politiques et en vue de donner plus d'espace aux partis extra-parlementaires.

En ce qui concerne la mise en place de la CNIDH, la commission ad hoc de sélection est déjà à l'œuvre et va rencontrer les représentants du Bureau des Nations Unis au Burundi et de la société civile pour des séances de travail en vue de mettre sur pied une Commission digne et indépendante qui s'attire la confiance de tout le monde, a rassuré l'Honorable Pie Ntavyohanyuma. Parlant de la situation politique qui prévaut dans le pays, les deux personnalités se sont accordées pour reconnaître que les partis de l'Alliance démocratique pour le changement (ADC-Ikibiri) sont très ambigus quant à la reconnaissance des institutions issues des élections qu'ils ont contestées.

Du côté du Gouvernement, la révision de la loi sur les partis politiques et la définition claire du statut de l'opposition sont les instruments de référence dans la gestion des partis extra-parlementaires et la reconnaissance de l'opposition est un effort manifeste pour élargir plus d'espace de libertés politiques et d'expression en vue de faire participer tout le monde à la vie socio-politique du pays, a estimé le Président de l'Assemblée Nationale. Pour revenir à l'opposition extra-

parlementaire, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a été on ne peut plus clair. Ces partis ont toujours eu de dialogue à travers le forum permanent des partis politiques et avec le Ministère de l'Intérieur qui a en charge les partis politiques. Seulement, il y a un minimum de respect de la loi du pays que ces partis doivent faire montre en vue de détendre l'atmosphère.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le Parlement a beaucoup travaillé sur la mise en place des instruments juridiques permettant de juguler ce fléau. Au niveau de l'Assemblée Nationale, le Président de cette institution a fait savoir que l'on procède à travers les questions des Honorables Députés posées dans le contrôle de l'action gouvernementale. Celles-ci sont précédées par des descentes sur terrain, descentes menées notamment par les membres de la commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation.

L'Ambassadeur Stéphane De Loecker a déclaré que, compte tenu de l'intervention multiforme de l'Union Européenne au Burundi jusqu'aux appuis budgétaires directs, la corruption est une grosse préoccupation de son Organisation, d'où l'encouragement aux autorités burundaises à combattre fermement ce fléau et que soit strictement observé la tolérance zéro prônée par Son Excellence Monsieur le Président de la République. Il faut donc qu'il y ait des actes concrets qui rassurent, revenant notamment sur les cas de dossiers sensibles.

L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale est donc du même avis qu'il faut absolument lutter contre la corruption, mais reconnaît également que cela présente également des difficultés. Les efforts et

l'engagement sont donc visibles, et au Gouvernement et à la société civile pour endiguer ce mal et ainsi donner des gages aux partenaires. Sur une période de 2006-2011, 324 dossiers de corruption et de malversations économiques ont été instruits dans la Cour Anti-Corruption et 202 sont déjà clôturés.

Il a assuré que l'Assemblée Nationale est donc disposée à donner sa contribution dans la lutte contre la corruption et notamment la petite corruption commise à la base, mais reste limitée par les moyens qui permettraient aux Honorables Députés de se rendre sur terrain pour être en phase avec la population et lui sensibiliser à lutter pour ses droits légitimes. En ce qui concerne le comportement des partis politiques et en particulier les partis de l'ADC-Ikibiri, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma apprécie vivement l'apport de l'Union Européenne à les amener à poser des actes de nature à dégeler le climat tendu. Comme l'ADC était une alliance électorale, l'appel lancé à ces partis est donc de rejoindre le processus afin de préparer les élections de 2015 au lieu de rester à l'extérieur du système.

Les deux parties se sont séparées sur une note d'espoir. L'Union Européenne reste donc déterminée à continuer à donner son appui au développement du Burundi. L'Union Européenne s'est également engagée à soutenir les efforts de l'Assemblée Nationale, notamment par des stages de formation des députés et fonctionnaires de l'institution au Parlement européen dans le but d'apprendre les techniques de contrôle de l'action gouvernementale.

Tharcisse Manirakiza

Travaux de développement communautaires en commune de Nyabihanga

Le Président de l'Assemblée Nationale a effectué les travaux de développement communautaire à la localité de Gatwe, c'est dans la commune de Nyabihanga en province de Mwaro au centre-ouest du pays.

Ces travaux de développement consistaient à la reconstruction des salles de classe de l'Ecole Primaire de Nyabihanga III. Les populations dont les écoliers avaient répondu nombreuses à ce rendez-vous. Après cet apport à l'édifice du développement, le gouverneur de la province de Mwaro a vivement remercié le Président de l'Assemblée Nationale de s'être associé à la population de cette province dans ces travaux de développement. M. Diomède Ngomirakiza n'a pas manqué de souligner que Nyabihanga est la commune la plus vaste mais aussi la plus peuplée de la province. Et de se réjouir que cette commune qui était aussi connue pour la fabrication des boissons prohibées a aujourd'hui abandonné cette mauvaise habitude pour se classer première dans les travaux de développement.

Au nom de la délégation composée par les Honorables Députés élus dans cette circonscription et des fonctionnaires de l'institution, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord remercié l'accueil qui leur a été réservé. Il n'a manqué d'exprimer la joie qu'il a ressentie quand il a vu au passage des populations qui s'adonnaient avec entrain aux travaux de développement en rendant les routes plus praticables. Il a également été satisfait quand il a entendu les propos du gouverneur de province, propos selon lesquels il existerait sept

chantiers dans cette commune de Nyabihanga.

Le Président de la Chambre basse du Parlement a remercié ces populations pour leur dévouement. Le Gouvernement du Burundi n'a pas de moyens financiers suffisants pour subvenir à tous les besoins du peuple. La construction des écoles, des centres de santé, des hôpitaux et des routes exige beaucoup de ressources que l'Etat seul ne peut pas trouver, raison pour laquelle la contribution de tout un chacun est la bienvenue. L'union fait la force, au cours des cinq dernières années, les populations ont construit elles-mêmes dans les séances des travaux de développement des écoles qui dépassent en nombre celles déjà existantes, a salué le Président de l'Assemblée Nationale qui a rappelé que sans bonne santé et sans formation, le développement n'est pas possible.

L'Honorable Pie Ntavyohanyuma a également remercié les natifs de la commune qui exercent ailleurs mais qui étaient venus s'associer aux populations de leur ressort dans ces travaux de développement. Ils ont bien compris l'appel du Président de la République qui défend aux intellectuels qui exercent à Bujumbura de se comporter comme des sacs de charbon qui, une fois achetés, ne retournent pas au vendeur. Il a aussi souhaité aux jeunes d'aller toujours de l'avant dans les études mais aussi dans les travaux manuels qui sont une occasion de rencontre des populations de tous les partis politiques puisque tous les enfants seront formés dans ces écoles, ils se feront tous soigner dans ces centres de santé. Il leur a conseillé de se donner rendez-vous en lieu convenu

chaque samedi pour que dans les cinq ans à venir l'effectif des écoles construites dépassent de loin celui des écoles construites au cours de la législature passée.

Le Président de la Chambre des Députés a loué l'initiative des dirigeants qui privilégient la bonne gouvernance. Selon lui, les populations avaient avant peur de leurs dirigeants. Il les a conseillées d'abandonner cette pratique. Les populations doivent être confiantes en leurs dirigeants puisque ce sont elles qui les ont élues. La nouvelle législature est décidée à contrer avec la dernière énergie la corruption à partir de la base a-t-il dit avant d'ajouter que le petit peuple doit être servi sans rien donner en retour surtout qu'actuellement il est démuné. Il a bien accueilli la rencontre avec les corps de défense et de sécurité qui doivent bénéficier de l'appui des populations dans les ménages, dans le voisinage, sur les collines pour que le Burundi demeure un pays de paix et de miel. Le programme d'aménagement d'eau potable doit être rapproché des populations qui doivent limiter les naissances dans ces moments où l'exiguïté des terres n'est plus à démontrer, a conseillé le Président de l'Assemblée Nationale.

Il a remercié le curé de la paroisse pour sa contribution dans la construction des écoles dans cette commune et a, à son tour, promis au nom de la délégation, d'apporter sa part. Les parlementaires élus dans cette circonscription qui doivent rencontrer chaque samedi leur électorat rappelleront cette promesse.

Christine Nahimana

Atelier de réflexion et d'identification des besoins en matière de contrôle parlementaire dans le secteur de la sécurité

« La gouvernance du secteur de sécurité est une base de stabilité politique et de maintien de la paix, un préalable au développement durable. C'est pour cela que l'Accord de Paix d'Arusha donne une place importante à la réforme de secteur de sécurité ».

C'est en substance ce qu'a déclaré l'Honorable François Kabura, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en date du 09 mars 2011 lors de l'ouverture d'un projet de développement du secteur de sécurité de deux journées de réflexion sur le rôle du Parlementaire dans la gouvernance du secteur de sécurité. Ce projet de développement du secteur de sécurité rentre dans le cadre du programme de coopération entre le Burundi et les Pays-Bas qui couvre une période de 8 ans et qui, en plus des formations et du contrôle interne et externe, finance aussi les infrastructures.

Durant la 1^{ère} journée de réflexion, les parlementaires ont suivi des exposés portant entre autres sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) au Burundi, rôle joué et à jouer par le Parlement parmi les priorités, la création d'une police de proximité et la lutte contre la prolifération des armes. Au sujet de la police de proximité, la vision stratégique du Gouvernement était de faire de la PNB une police républicaine, moderne, professionnelle et de proximité (2007-2017). Quant à la prolifération des armes, d'aucuns observent que le désordre, la criminalité et la violence conduisent au

dépassement de l'Etat et à la pauvreté du grand nombre des citoyens, d'où la lutte contre la prolifération des armes est un devoir premier pour le Parlement.

« Témoignage sur les défis et les opportunités du contrôle parlementaire du secteur de sécurité au Burundi », cet exposé s'est présenté comme un défi de l'opinion répandue selon laquelle la politique en matière de sécurité incomberait naturellement et exclusivement à l'Exécutif censé disposer des connaissances nécessaires et être capable d'agir rapidement. Cette fausse opinion suppose que les Parlements seraient des institutions moins aptes à traiter des questions de sécurité, ne serait-ce qu'en raison de leurs longues procédures et parce qu'ils n'auraient pas pleinement accès aux connaissances et informations nécessaires.

Selon le conférencier qui fut président de la Commission parlementaire de la Défense Sécurité au cours de la législation passée, ce contrôle revêt la plus haute importance en matière de sécurité pour au moins quatre raisons. D'abord un fondement de la démocratie empêchant le Gouvernement d'être autocratique. A la manière de Georges Clemenceau qui fut président au conseil en France, « La sécurité est une chose trop sérieuse pour être laissée aux seuls hommes en armes ».

Pour le conférencier, comme les organisations chargées de la sécurité absorbent une part non négligeable du budget de l'Etat, il est essentiel que le

Parlement contrôle l'usage qui est fait des deniers publics et que ce contrôle soit efficace. Puis des paramètres juridiques pour les questions de sécurité. Selon l'orateur, en pratique, c'est l'exécutif qui rédige les lois sur les questions de sécurité. Cela n'empêche pas les parlementaires de jouer un rôle important puisqu'ils examinent les projets de lois.

Les travaux de cet atelier de réflexion ont été clôturés par la Première Vice-Présidente du Sénat. L'Honorable Persille Mwidogo a félicité particulièrement le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, le Ministère de la Sécurité Publique et le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants pour avoir négocié et encouragé la tenue de cet atelier. Elle a aussi remercié le Royaume des Pays-Bas qui a toujours été aux côtés du Burundi dans la recherche des solutions conduisant au renforcement de la paix et de la sécurité, ainsi que les conférenciers pour la qualité de leurs communications.

Notons que cet atelier qui a vu la participation des membres des deux chambres du Parlement et des corps de défense et de sécurité a été réservé pour la 2^{ème} journée uniquement aux parlementaires de la commission permanente en charge des questions de Défense et de Sécurité pour un travail technique.

Christine Nahimana